



# « ATTRACTIVITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR BOURGUIGNON ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA VIE ETUDIANTE »

COMMUNICATION

présentée par

Bruno LOMBARD

COMMISSION N° 5

Education, formation, recherche et insertion professionnelle

SEANCE PLENIERE DU 17 OCTOBRE 2008

## INTRODUCTION

La Région Bourgogne initie des aides en faveur des jeunes et plus particulièrement des étudiants. En 2008, la Région a affiché un nouveau programme intitulé « Qualité de la vie étudiante » avec un double objectif en matière d'enseignement supérieur : d'une part, favoriser le maintien et la venue d'étudiants en rendant l'enseignement supérieur bourguignon attractif et d'autre part, aider à l'insertion professionnelle tout en favorisant l'égalité des chances.

Ainsi, quatre dispositifs d'aides ont été votés par la Région pour le budget 2008 en faveur de la qualité de la vie étudiante : bourses d'aide au stage, abondement des Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), abondement de l'Allocation Unique d'Aide d'Urgence du CROUS, création d'un portail Internet unique d'information.

Ce programme vient renforcer les aides déjà mises en place par le Conseil régional, le « Coup d pouce logement », l'abonnement Bourgogne Campus et la Bourse de mobilité internationale.

**Cette saisine a pour objet de proposer au Conseil régional et aux acteurs de la vie étudiante des pistes d'action en vue de renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur bourguignon et d'améliorer la qualité de vie étudiante, au regard des dispositifs existants ou à créer afin que les étudiants fassent le choix de la Bourgogne.**

La jeunesse fait partie des centres d'intérêt récurrents du Conseil économique et social régional (CESR), preuve en sont ses trois avis<sup>1</sup> en 2005, 2006 et 2007 et les Assises de la Jeunesse organisées en octobre 2007 et avril 2008. Les étudiants représentent un véritable enjeu pour les régions qui les accueillent. Ils apportent une dynamique aux villes qui possèdent des sites d'enseignement supérieur et favorisent leur développement. Mieux accueillir les étudiants, leur offrir de bonnes conditions de vie et des débouchés en termes d'emploi, c'est assurer l'avenir d'une région.

Le défi qui se pose à notre système d'enseignement supérieur est celui de son ouverture sociale que la France n'a pas véritablement engagée, même si depuis une trentaine d'années elle a assuré sa massification.

Ce phénomène a entraîné une diversification des publics au sein des universités françaises. Il appartient à notre pays d'inventer un enseignement qui s'adresse à tous. Le rôle de l'enseignement supérieur n'est plus seulement de former des élites, mais aussi la majorité des jeunes, afin qu'ils acquièrent les connaissances et les compétences leur permettant une insertion sociale et professionnelle, tout en reconnaissant la diversité de leur origine sociale, de leur culture et de leur parcours scolaire. Les moyens mis en place pour accueillir financièrement et socialement ce nouveau public ont été insuffisants.

La commission souhaite ici préciser que son travail s'est attaché essentiellement à l'étude de l'attractivité de l'enseignement supérieur en Bourgogne sans se préoccuper spécifiquement ni de l'enseignement supérieur dans les lycées (Brevets de technicien supérieur (BTS), Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)... ) ni des écoles d'ingénieurs, écoles spécialisées (Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), Institut régional supérieur du travail éducatif et social (IRTESS)... ) qui ne soulèvent pas les mêmes problèmes en matière de logement, de restauration et d'attractivité.

---

<sup>1</sup> Les sites territoriaux de l'Université de Bourgogne (23 mars 2005), La situation des jeunes en échec scolaire et professionnel (10 février 2006), L'aide aux choix professionnels (25 septembre 2007).

# 1. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

## 1.1. ENJEUX ET CONTEXTE

Le CESR s'est déjà penché à plusieurs reprises sur ce sujet. Notamment dans son avis de 2005 : « Les sites territoriaux de l'Université de Bourgogne ». Face à la diversité des formations réparties dans plusieurs villes, il émettait le vœu d'une spécialisation de ces sites afin d'en renforcer l'image et l'impact.

L'avis du CESR de 2003 « La recherche publique en Bourgogne »<sup>2</sup> préconisait, lui, d'attirer les chercheurs par différents moyens :

- La création d'une résidence pour l'accueil des chercheurs et leur famille (avec appartements et services) qui devrait simplifier la mobilité des chercheurs.
- La venue de chercheurs étrangers nécessite une aide pour les démarches administratives et sociales, souvent dispensée par l'équipe d'accueil. La mise en place d'un lieu de regroupement des informations, type guichet unique, devrait améliorer cet accueil.
- L'accueil des jeunes équipes, les allocations postdoctorales, sont à renforcer pour favoriser les échanges nationaux et internationaux.
- Une concertation étroite avec les organismes nationaux et les ministères de tutelles concernant les créations de postes doit être mise en place.

L'internationalisation des établissements supérieurs bourguignons est nécessaire afin d'en soutenir l'image et de favoriser des transferts de savoirs et de méthodologies. Cette ouverture permet la dynamisation des échanges entre étudiants, des chercheurs et des entreprises. Elle aura à terme un effet positif sur le tissu économique du territoire.

La véritable maîtrise d'une langue passant par sa pratique comme outil et non plus comme objet d'études, des enseignements dans les principales langues internationales doivent ouvrir à nos étudiants les portes des marchés mondiaux.

## 1.2. PROPOSITIONS

### 1.2.1. Renforcer la spécialisation des sites territoriaux

La commission envisage que les sites se spécialisent de manière complémentaire et lisible en ce qui concerne la formation et la recherche.

---

<sup>2</sup> *La recherche publique en Bourgogne*, Jean-Pierre GRENOUILLET, Bernard LAURIN et Claire MOUSSET-DECLAS, 3 mars 2003.

### 1.2.2. Développer le « Campus innovant » de Dijon-Montmuzard

### 1.2.3. Accélérer la mise en place du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur<sup>3</sup> (PRES) entre l'Université de Bourgogne et l'Université de Franche-Comté

### 1.2.4. Inciter des échanges internationaux

- **Développer les accords avec les universités étrangères**

La commission suggère que les accords avec des universités étrangères soient étendus afin d'encourager les enseignements dans les langues européennes et asiatiques et favoriser la transmission de savoirs bourguignons en langue française.

- **Améliorer l'accueil d'étudiants et de chercheurs étrangers**

La commission souhaiterait que soit mis en place un véritable service de soutien et de suivi dans toutes les démarches administratives, de logement ou de santé des étudiants et chercheurs venus d'autres pays que ce soit dans le cadre d'échanges formalisés ou de démarches individuelles.

La commission envisage que le projet de « Maison des enseignants-chercheurs » soit encouragé afin qu'une proposition de logement puisse être trouvée pour les chercheurs et les enseignants étrangers.

- **Favoriser les échanges économiques**

Il serait profitable d'inciter la transmission des savoirs, connaissances et technologies développés ou à développer en Bourgogne.

---

<sup>3</sup>La constitution de PRES est un des nouveaux instruments de coopération proposés par la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006. Elle correspond à un besoin ressenti par toute la communauté concernée de mettre fin à l'émiettement territorial de la carte universitaire et de recherche.

## 2. LA QUALITE DE LA VIE ETUDIANTE : FACTEURS D'ATTRACTIVITE

### 2.1. L'ACCUEIL ETUDIANT : HEBERGEMENT ET RESTAURATION

#### 2.1.1. Enjeux et contexte

Le logement constitue la première préoccupation de l'étudiant. Pour le moment, seuls 4 000 logements CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) sont disponibles pour environ 11 000 demandes.

Même si comparativement à d'autres régions françaises, la situation n'est pas défavorable en Bourgogne, le CROUS ne répond plus totalement à la demande de logement social, que ce soit en termes quantitatifs ou qualitatifs. En effet, une véritable transformation sociale a lieu qui pousse à une évolution en profondeur.

Les demandes des étudiants sur le type d'habitat ont évolué. **57 % des étudiants ayant déjà fréquenté une résidence universitaire trouvent les équipements et les services collectifs insatisfaisants. 75 % des étudiants y apprécient cependant l'ambiance générale.** Ils souhaitent retrouver, à travers une sorte de collocation, une ambiance conviviale qui permet de passer le cap des premières difficultés liées à l'éloignement familial. Ils veulent une vie plus sociale dans des appartements adaptés où chacun a sa chambre mais tous peuvent se retrouver dans les lieux de vie commune (cuisine, salon...).

Le développement des formations par alternance induit la nécessité d'une prise en compte des besoins en logement de courte durée : 40 % des étudiants bourguignons sont impliqués dans ce type de formations. Ces étudiants contraints à avoir deux lieux d'hébergement veulent pouvoir se loger facilement et à un coût raisonnable.

Conséquence de la transformation des pratiques alimentaires des étudiants, les restaurants universitaires sont délaissés au profit d'enseignes diverses de restauration qui ne répondent pas le plus souvent à des exigences de prix et d'équilibre alimentaire.

**48 % des étudiants<sup>4</sup> déclarent prendre leurs repas chez eux, chez leurs parents, chez des autres membres de leur famille ou chez des amis (67 % au niveau national). 23 % au restaurant universitaire, à la cafétéria du CROUS ou dans un autre point de vente du CROUS pour se restaurer (9 % au niveau national) et 22 % disent manger au café, dans un fast-food ou dans un restaurant traditionnel.**

La commission note les progrès réalisés par le CROUS en matière de restauration sur les campus universitaires.

---

<sup>4</sup> Enquête sur les conditions de vie et d'études (CVE) des étudiants de l'Université de Bourgogne de Dijon 2007-2008 de l'observatoire de l'étudiant déjà citée.

## 2.1.2. Propositions

### LE LOGEMENT

#### 2.1.2.1. Renforcer le rôle du CROUS

- **Consolider les aides financières du Conseil régional de Bourgogne en direction du CROUS afin de :**
  - créer un service de contrôle et de gestion des différentes offres de logement.
  - développer des habitats classiques regroupant 3 ou 4 chambres autour des parties communes.

La commission dénonce le désengagement de l'Etat dans ce domaine et souhaite réaffirmer son rôle. Les collectivités locales ne doivent pas être seules à assumer ces responsabilités.

- **Diversifier et faire connaître les offres du CROUS pour les étudiants en alternance**

La commission suggère que soient offerts sur tous les sites universitaires pour les étudiants inscrits dans des formations par alternance des logements de type hôtelier. Certaines villes de Bourgogne envisagent de mettre en place ce type de logement proposant des chambres sur des périodes de courte durée. Ces expériences devraient être confortées et multipliées.

D'ores et déjà, à Dijon, les locataires sont autorisés à quitter leur chambre avec un préavis de 15 jours seulement et peuvent bénéficier d'une chambre pendant une courte période. Cette possibilité devrait être portée à la connaissance de tous les étudiants et étendue à tout le territoire bourguignon.

#### 2.1.2.2. Etablir des chartes locales de l'habitat

Le Conseil régional de Bourgogne doit se charger de l'élaboration d'un modèle de charte qu'il envisage ensuite au débat entre les villes, les bailleurs, le CROUS, les associations étudiantes et les syndicats étudiants.

Ces chartes devraient garantir au minimum la qualité de l'information sur le logement proposé, les loyers et les charges, les dispositifs de cautionnement, le respect des règles de vie et de voisinage.

Le CROUS devrait avoir la possibilité de signer localement une charte de confiance<sup>5</sup> permettant de labelliser les offres et de sécuriser les bailleurs.

- **Charte entre le CROUS et les bailleurs sociaux**
- **Charte entre les villes et les bailleurs privés**

#### 2.1.2.3. Valoriser les offres de logement possibles sur le territoire bourguignon

- **L'habitat intergénérationnel**

La commission suggère d'inciter les associations de seniors et les associations étudiantes à se rencontrer pour mettre en place des habitats intergénérationnels en utilisant et/ou en adaptant la charte « un toit, deux générations »<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Recommandation issue du rapport de la mission confiée par le premier ministre à Jean-Paul ANCIAUX en 2004 sur le logement étudiant et les aides personnalisées.

<sup>6</sup> « Un toit : deux générations » est une opération pilote de partage de domicile entre étudiants et personnes âgées lancée en septembre 2004 par le secrétariat d'Etat aux personnes âgées en partenariat avec l'IEP Paris et la Fondation nationale de gérontologie (FNG).

- **Charte avec les organismes de logement rural**

Certains gîtes ruraux situés en périphérie des villes à vocation universitaire comme Nevers ou Auxerre pourraient s'ouvrir à la population estudiantine durant les périodes touristiques creuses qui correspondent à l'année universitaire.

Une charte pourrait être signée entre le CROUS et ces organismes ruraux.

## LA RESTAURATION

### 2.1.2.4. Adapter les offres de restauration

- **Développer la restauration sur les sites territorialisés**

Des organismes de formation post baccalauréat existent dans ces villes : classes de BTS et préparatoires aux grandes écoles dans les lycées, IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres), IFSI ou autres écoles (kinésithérapeutes, ingénieurs ou commerce...). Ils disposent parfois de structures de restauration qui pourraient être rentabilisées par la fréquentation d'étudiants. Les équipements sportifs, les services médicaux ou sociaux peuvent aussi être concernés par cette réflexion ».

L'avis de 2005 sur les sites territoriaux contient déjà cette proposition mais elle n'a pas été mise en place ; les conseillers souhaiteraient qu'elle le soit rapidement.

- **Communiquer sur les possibilités de restauration offertes par le CROUS**

Rares sont les étudiants qui connaissent la possibilité de petit déjeuner dans les restaurants du CROUS.

- **Travailler sur la nutrition en collaboration avec l'ENSBANA (Ecole national supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation), l'INRA (Institut national de recherches agronomiques) et le centre européen du goût**

En Lorraine<sup>7</sup>, la médecine préventive organise des actions de sensibilisation sur les questions de nutrition en partenariat avec le CROUS, les mutuelles et les associations étudiantes. Une telle expérience pourrait être menée à l'université de Bourgogne en associant également le centre européen du goût ainsi que l'ENSBANA.

- **Mettre en place des chèques restaurant étudiants**

La création de chèques restaurants étudiants répondrait de manière vivante aux besoins évolutifs des étudiants.

Ces chèques restaurants pourraient être utilisés aussi bien dans les restaurants universitaires que dans d'autres lieux de restauration.

## 2.2. SANTE ET ACCUEIL SOCIAL

### 2.2.1. Enjeux et contexte

Un décret d'application de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique<sup>8</sup> est en préparation. Il supprimerait la visite médicale obligatoire pour les étudiants en première année de faculté. La commission croit au caractère essentiel de la médecine préventive et s'oppose à la suppression de cette visite, qui concerne chaque année environ 8 000 étudiants de l'Université de

<sup>7</sup> Les jeunes de 16 à 25 ans : un atout pour la Lorraine, 25/09/2007.

<sup>8</sup> Loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique qui modifie l'article L831-1 du Code de l'éducation.

Bourgogne. Cependant, l'inscription par internet fait qu'un nombre croissant d'étudiants évitent la visite médicale.

Il semble que les étudiants connaissent mal les services proposés par la médecine préventive.

**71 % des étudiants<sup>9</sup> ont déjà eu recours à la médecine préventive pour la visite médicale, 17 % pour une ou plusieurs consultations(s). 19 % n'ont jamais eu recours à la médecine préventive et plus de 7 % ne la connaissent pas.**

En Bourgogne, nous avons pu constater que les étudiants se sentaient parfois seuls pour organiser leur vie étudiante. Ils sont nombreux à se plaindre de l'isolement, du manque de relations entre les étudiants des différentes filières.

**55 % des étudiants sont parfois fatigués, 42 % angoissés, 51 % stressés et 46 % déprimés. 19 % des étudiants prennent des stimulants en période d'examens.**

L'Observatoire régional de la santé (ORS) et l'Observatoire de l'étudiant (ODE) montrent que le taux de suicide chez les étudiants bourguignons est supérieur à la moyenne nationale.

Il n'existe pas de suivi psychologique journalier et les deux seules assistantes sociales en sont réduites à gérer les problèmes financiers d'urgence.

## 2.2.2. Propositions

### *2.2.2.1. Renforcer le service de médecine préventive de l'Université de Bourgogne*

Afin d'éviter que les étudiants qui s'inscrivent par internet passent au travers de la visite médicale, il faudrait appliquer la mesure qui rend le tampon de la médecine préventive sur la carte étudiante obligatoire pour s'inscrire aux examens de fin de deuxième année.

Une information plus conséquente sur la médecine préventive permettrait une meilleure efficacité de ses services.

La première visite obligatoire de la médecine préventive devrait ouvrir sur l'établissement de statistiques sur l'évolution de la santé des étudiants. Cette première visite, qui permet de détecter les étudiants en difficulté, pourrait avoir lieu plus tard dans le courant de l'année universitaire. Les étudiants, alors, ont une meilleure connaissance des réalités de la vie universitaire et ont eu le temps de s'y confronter.

Le questionnaire de la première visite de la médecine préventive devrait être complété par un volet sur le ressenti des étudiants par rapport à leur entrée à l'université. Cette disposition serait l'occasion de détecter les étudiants en situation de souffrance.

La médecine préventive devrait travailler davantage en lien avec les assistantes sociales.

Un poste de médecin supplémentaire pourrait être créé.

### *2.2.2.2. Développer des centres d'écoute et de dialogue*

La commission souhaiterait que soit mis à la disposition des étudiants un point d'écoute sur le campus. Ce point serait avant tout un lieu d'écoute et d'échanges avec la possibilité d'engager si

---

<sup>9</sup> Enquête sur les conditions de vie et d'études (CVE) des étudiants de l'Université de Bourgogne de Dijon 2007-2008 de l'observatoire de l'étudiant déjà citée.

l'étudiant en fait la demande une prise en charge plus spécialisée en orientant vers le professionnel adéquat.

Il faudrait pour cela créer un ou plusieurs postes de psychologues.

#### *2.2.2.3. Informer les étudiants sur les médecins conventionnés*

Il convient de revoir le contenu des conventions afin de trouver des médecins qui acceptent d'être conventionnés. Leurs coordonnées devront être accessibles sur le portail unique et inscrites dans les documents remis lors de l'arrivée sur le lieu de formation.

#### *2.2.2.4. Renforcer l'accueil social à l'université : création de deux postes d'assistant social*

Deux postes supplémentaires d'assistant social devraient être créés afin d'améliorer l'accueil et développer une écoute et un accompagnement des étudiants en difficulté.

## 2.3. TRANSPORT

### 2.3.1. Contexte et enjeux

Il est à noter que DIVIA a mis en place un tarif étudiant.

### 2.3.2. Propositions

Au-delà des difficultés connues par rapport à l'offre des transports en Bourgogne, la commission envisage :

#### *2.3.2.1. Les liaisons ville / campus*

La création de l'équivalent de la « carte oxygène »<sup>10</sup> proposée par la ville de Dijon doit être développée dans les autres villes du territoire.

Une offre de location de vélos à l'année sur l'ensemble des sites universitaires pourrait être mise en place.

#### *2.3.2.2. Les liaisons TER*

Afin d'encourager la venue d'étudiants, il serait souhaitable de financer leurs trajets en Bourgogne. Le cadencement de la liaison Auxerre/Dijon devra être évalué rapidement afin d'estimer son adéquation aux besoins des étudiants.

La cadence des liaisons Dijon/Nevers devrait être développée en début et fin de semaine en fonction des horaires étudiants.

Il faut envisager rapidement la création d'une carte transport bourguignonne unique ter /transports urbains.

---

<sup>10</sup> Cette carte d'abonnement réservée aux étudiants de moins de 26 ans, validée par un coupon mensuel, permet de voyager à tout moment du premier au dernier jour du mois. Son prix mensuel est de 23,25 euros.

## 2.4. QUALITE ET INTERET DE LA VIE ETUDIANTE

### 2.4.1. Enjeux et contexte

L'offre culturelle est un atout indéniable d'attractivité pour l'enseignement supérieur régional.

Trop peu d'étudiants de l'université de Bourgogne de Dijon s'intéressent aux activités culturelles. La Bourgogne doit valoriser ses avantages. C'est l'une des seules régions à disposer d'un service culturel universitaire : l'Athéneum, qui au cœur du campus est un espace de création, de diffusion, d'expérimentation et de sensibilisation à l'art et à la culture.<sup>11</sup> L'Experimentarium de Dijon<sup>12</sup>, programme de rencontres entre des jeunes chercheurs et le grand public, envisage un échange particulier avec les chercheurs. Autour d'expériences ou d'objets de leur quotidien, des chercheurs de disciplines diverses dialoguent avec des petits groupes de visiteurs.

En ce qui concerne le travail étudiant, on constate qu'une part importante des étudiants salariés ne valide pas leur année universitaire.

**Comment intégrer la problématique de l'aménagement du temps des étudiants entre leur travail et leurs études afin que le travail salarié n'empiète pas négativement sur le temps des études ?**

### 2.4.2. Propositions

#### 2.4.2.1. La vie sur le campus

- **Le pass culture**

La commission envisage la création d'un pass culture bourguignon, sur le modèle de la carte culture, qui doit être généralisé dans les villes des pôles universitaires par des accords entre le Conseil régional et les municipalités concernées.

- **La dynamique associative avec l'abondement des Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)**

Il s'agit ici de soutenir les actions et projets des associations étudiantes. Les fonds utilisés feront l'objet d'une évaluation. Cependant il serait bon de définir des critères d'attribution des fonds à telle ou telle action.

- **Susciter des échanges villes/campus**

La création de maisons de l'étudiant au centre des villes ouvertes aux lycéens dynamisera la vie des cités d'accueil et montrera aux lycéens la richesse de la vie étudiante locale, les incitant ainsi à rechercher leur formation en Bourgogne.

Un emploi tremplin devrait être créé afin de gérer cet espace.

#### 2.4.2.2. L'accueil des étudiants

- **Informé sur l'offre culturelle bourguignonne**

Les villes doivent communiquer sur leurs actions culturelles :

- en direction des étudiants lors des salons auxquels participent les organismes de formation,
- au niveau régional, au-delà des médias locaux que les étudiants ne consultent que rarement.

---

<sup>11</sup> <http://atheneum.u-bourgogne.fr/>

<sup>12</sup> <http://www.u-bourgogne.fr/experimentarium/>

- **L'intégration des étudiants**

Afin d'améliorer l'accueil des étudiants, la commission préconise la mise en place d'une journée d'accueil des étudiants avec la remise d'un kit accueil pour les nouveaux venus dans la ville et la possibilité pour les étudiants de bénéficier d'une visite gratuite de la ville par l'office de tourisme.

#### 2.4.2.3. L'information

- **Renforcer l'information sur « le coup d pouce logement <sup>13</sup>»**

Cette aide est peu connue par les étudiants. Il faudrait revoir la façon de communiquer sur ces aides par des médias adaptés aux pratiques des nouvelles générations.

- **Pour une information active**

La commission envisage l'institution d'une information plus dynamique en direction des lycéens par la distribution d'un livret qui exposerait les agréments des conditions d'études en Bourgogne.

- **Le site internet de l'Université de Bourgogne**

La commission suggère d'améliorer la lisibilité du site.

- **Le portail unique**

Cette initiative du Conseil régional de Bourgogne a pour objectif de permettre aux étudiants de trouver l'ensemble des informations qui concernent leurs études et leur quotidien :

- les formations existantes en Bourgogne avec les liens des sites internet,
- le logement par ville universitaire,
- la culture par ville universitaire,
- la restauration par ville universitaire,
- les offres de stages,
- les aides de la Région, des Départements et des villes en direction des étudiants.

Le développement dans tous les sites universitaires de bornes informatiques serait nécessaire.

Il pourrait être intéressant de développer des points d'interactivité de type forum où les étudiants pourraient faire part de leurs « bons plans ».

#### 2.4.2.4. Les ressources de l'étudiant

- **Le soutien social grâce à l'abondement de l'Allocation Unique d'Aide d'Urgence du CROUS**

Cette allocation vise à offrir une aide d'urgence aux étudiants pour financer une visite médicale, l'achat de lunettes, une facture d'eau, d'électricité, un loyer, des soins dentaires, etc. Cette aide pourrait peut-être évoluer vers une aide à l'embauche d'un personnel d'accueil social qui répondrait à plus long terme aux difficultés des étudiants.

- **La généralisation du RME (revenu minimum étudiant)**

La mise en place d'un revenu minimum étudiant pourrait constituer une alternative au travail étudiant.

Dispositif d'aide financière, le RME, créé à Chenôve en 1989 et adopté par une vingtaine de communes en France, est destiné aux étudiants des familles aux ressources modestes.

---

<sup>13</sup> Avance remboursable proposée par le Conseil régional, des frais de caution d'un montant maximum de 700 € pour une personne seule et de 1 000 € pour un couple ou deux colocataires.

Le Conseil régional de Bourgogne doit travailler à la mise en place de ce dispositif en lien avec les municipalités ou les communautés de communes.

- **Encourager la réflexion des futurs employeurs à la mise en place de bourses d'études**

La commission suggère de développer le système de bourses d'études.

Une allocation d'études pourrait être accordée par des grandes entreprises et des établissements publics en contrepartie d'un engagement de l'étudiant de travailler dans ceux-ci après l'obtention du diplôme.

## 3. LES RELATIONS ETUDIANT/ENTREPRISE

### 3.1. ENJEUX ET CONTEXTE

Les emplois étudiants tout au long de l'année afin de financer les études représentent environ 15 % de la population étudiante bourguignonne, soit environ 3 500 jeunes. **Renforcer l'attractivité de la Bourgogne passera par la prise de conscience d'obligations particulières pour les employeurs d'étudiants salariés.**

Le monde de l'entreprise apparaît de plus en plus comme un facteur de réussite d'un cursus universitaire. De plus en plus d'étudiants bourguignons se tournent vers les formations professionnalisantes qui doivent leur ouvrir le monde de l'entreprise par l'intermédiaire de stages.

La formation ne doit pas, dans l'intérêt même de l'économie et des entreprises, se calquer sur des métiers trop précis, susceptibles d'évolutions rapides et difficiles à anticiper. Cependant, le monde de l'enseignement et le monde de l'entreprise ne peuvent plus être considérés de façon autonome. **Quels partenariats donc mettre en place avec l'université, les autres organismes de formation et les entreprises afin que chaque acteur connaisse l'offre et les besoins de chacun ?**

98 % des entreprises bourguignonnes sont des PME, qui ne savent pas pour la plupart ce qu'un stagiaire peut leur apporter. Souvent des représentations erronées sont véhiculées au sein du monde de l'entreprise sur le stagiaire, en particulier dans les TPE et TPI qui craignent l'arrivée d'un stagiaire trop diplômé à leurs yeux. Il faut davantage communiquer sur les apports réciproques entre l'entreprise et l'étudiant.

Depuis la loi sur l'égalité des chances votée en 2006<sup>14</sup> et son décret d'application de janvier 2008<sup>15</sup>, une gratification est obligatoire pour les stagiaires travaillant dans une entreprise pendant une durée supérieure 3 mois. Cependant, cette loi n'est pas toujours respectée. **Comment informer le stagiaire comme le chef d'entreprise des droits et devoirs qui leur incombent ?**

### 3.2. PROPOSITIONS

#### 3.2.1. L'établissement d'une charte du travail étudiant

La commission envisage de créer un modèle bourguignon d'une charte pour aider à la réussite des étudiants salariés, qui pourrait être initiée par le Conseil régional et l'Université puis présentée aux municipalités, entreprises et collectivités cherchant à embaucher des étudiants à l'année.

Par la signature de cette charte, les universités s'engagent à développer des liens avec les employeurs étudiants et à mettre en place des dispositifs pédagogiques (dispense d'assiduité, cours du soir, mise en ligne des cours, aménagement des modalités d'examens...). Les entreprises quant à elles permettent à leurs salariés étudiants d'adapter leur rythme de travail à leurs études (choix des horaires, congés pour période d'examen...).

---

<sup>14</sup> Loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances.

<sup>15</sup> Décret n° 2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise.

### 3.2.2. Harmoniser les différentes « bourses aux jobs d'été »

Plusieurs institutions, comme le CROUS, le CRIJ (Centre régional information jeunesse) ou encore la Ville de Dijon, envisagent des bourses aux jobs d'été pour les étudiants. La commission suggère que ces différentes offres soient centralisées et mises en ligne sur le portail unique du Conseil régional de Bourgogne.

### 3.2.3. Les journées de l'information

La commission envisage la création d'un pôle commun pour organiser et rationaliser les différentes journées d'information sur tout le territoire bourguignon.

### 3.2.4. Faciliter et développer les stages entreprises

- **Rationaliser les bourses aux stages**

Il faut centraliser sur le portail unique une bourse aux stages afin de redynamiser les différentes opérations ; organisation par organisation.

Le réseau « Bourgogne entreprise d'accueil »<sup>16</sup> doit être ouvert aux étudiants.

- **Améliorer le suivi du stagiaire**

La création d'un document de communication à l'intention des entreprises, diffusé par les organismes consulaires et les organisations professionnelles, initierait une information volontariste.

La mise en place d'un livret serait l'occasion de mieux accueillir les stagiaires en organisant leur suivi avec des points réguliers sur l'avancée des missions confiées ou de la découverte du métier, la discussion autour de la grille d'évaluation fournie par l'organisme de formation.

- **Informers les entreprises**

Informers les entreprises, tout particulièrement les plus petites, sur les missions que peuvent réaliser les stagiaires, dynamiserait les offres et leur permettrait d'accéder à de nouvelles technologies ou à faciliter leur transmission.

---

<sup>16</sup> Avec le réseau "Bourgogne entreprise d'accueil", le Conseil régional souhaite reconnaître et valoriser les entreprises qui portent une attention particulière à l'accueil et la formation de nouveaux arrivants et qui participent à la promotion de leurs métiers.